

Lundi, le 5 juin 2023

2023-06-05

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, cinq juin deux mille vingt-trois (05-06-2023) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère (absent)
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien (absente)
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier du Chemin des Semeurs ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport du maire ;
- 10° Emplois – Préposé à l'accueil, chargé de projet compostage et aide-jardinier(ère) ;
- 11° Offre de services professionnels en architecte – nouvelle construction ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA ;
- 15° Projet FRR – Parvis ;
- 16° Ancienne route 216 – Lettre d'intention de Patrick Fournier ;
- 17° Pelouse à l'Auberge et jardins pédagogiques communautaires ;
- 18° Réservoirs de produits pétroliers – Assurances ;
- 19° Demande d'appui de la Municipalité des Méchins dans la transmission des états financiers du MAMH ;
- 20° Élagages des arbres ;
- 21° Juin mois de la sensibilisation à la SLA ;
- 22° Dépôt gestion des actifs ;
- 23° Soumission pour l'installation de caméras au chalet des loisirs, pavillon ;
- 24° Voirie ;
- 25° Varia ;
 - 25.1° Projet Court-circuit d'art – fonds culturel ;
 - 25.2° Dépôt au Fonds pour l'accélération de la création de logements (FACL);
 - 25.3° Présentation des états financiers ;
 - 25.4° Projet FRR local – écriture de l'évaluation des besoins en logements ;
 - 25.5° Projet FRR Vitalisation – bibliothèque ;
 - 25.6° CCU Maison bi-familiale ;
 - 25.7° Addenda à la Politique culturelle ;

- ~~25.8° Remboursement des bris lors d'une location ;~~
- 25.9° Séance du conseil du 5 septembre – à modifier ;
- 25.10° Demande financière – drapeaux ;
- 25.11° Ormes à Ham-Sud – point d'information ;
- 25.12° Poussière et vitesse – Chemin St-Rémi ;

202306-153

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 25.3 soit traité après le point 1 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

202306-154

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien déposent et acceptent les états financiers 2022 préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville sencl.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202306-155

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202306-156

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202306-157

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202300275 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	47.04 \$
202300276 = Comité de développement : soutien financier du projet jardin et concours du logo pour le PDCN	1 770.00 \$
202300277 = La Meunerie : soutien financier, fête Canada et 10 ans	750.00 \$
202300278 = Défi Handicap des Sources : contribution 2023	350.00 \$
202300279 = Escadron C : soutien financier 2023	100.00 \$
202300280 = Marie-Pier Therrien : certificat cadeau – soirée bénévoles	50.00 \$
202300281 = Chorale Dudilid’Ham : soutien financier 2023	800.00 \$
202300282 = Production des paysages éclatés : soutien financier 2023 Masq’alors	750.00 \$
202300283 = Solutions Supérieures : bloc urinoir	24.60 \$
202300284 = annulé	
202300285 = Gaétan Marcoux : certificat cadeau – soirée bénévoles	25.00 \$
202300286 = Bell Mobilité : forfait cellulaire de novembre 2022 à mai 2023	1 351.00 \$
202300287 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	326.88 \$
202300288 = Hydro-Québec : éclairage de rues	167.78 \$
202300289 = Isabelle Therrien : certificat cadeau – soirée des bénévoles	25.00 \$
202300290 = H2O Innovation : sulfate ferrique	3 656.21 \$
202300291 = Gesterra : redevances et enfouissement avril 2023	1 246.11 \$
202300292 = Hydro-Québec : station de pompage, station épuration, pavillon, centre communautaire, chalet des loisirs, garage	4 373.88 \$
202390143 = Isabelle Harmegnies : 12 h coordonnatrice pour le mois d’avril 2023	224.71 \$
202390044 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde du 23 avril au 6 mai 2023	684.55 \$
202390045 = Jérémie Caron : 6 h pelouse	89.89 \$
202390046 = Jérémie Caron : 13 h 30 pelouse	202.25 \$
202390047 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde du 7 au 20 mai 2023	684.55 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE MAI : 128 929.03 \$

TOTAL DES REVENUS DE MAI : 289 975.77 \$

202390150 à 153 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 828.16 \$
202390154 à 157 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 209.44 \$
202390158 à 161 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 915.60 \$
202390162 à 165 = Emie Windsor : salaire (4 semaines)	2 127.28 \$
202390166 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202390167 = Claude Dupont : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202390168 = Onil Giguère : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202390169 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202390170 = Francis Picard : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202390171 = Pierre Therrien : rémun. élus pour juin 2023	1 224.47 \$
202390172 = Richard Viau : rémun. élus pour juin 2023	414.40 \$
202300296 à 299 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs (4 semaines)	2 272.80 \$
202300300 = Ministère du revenu : cotisation de l’employeur	7 155.54 \$
202300301 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l’employeur	2 446.31 \$
202300302 = annulé	
202300303 = annulé	
202300304 = ACE : membrane chlorobite, main d’œuvre	396.66 \$
202300305 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 620.84 \$
202300306 = Centre agricole Wotton : roll pin, maille, chaîne	94.69 \$
202300307 = CDWARE : frais de data et licence portail de mai à octobre	189.71 \$
202300308 = Atelier Lavoie : tondeuse	918.65 \$
202300309 = Bojak : perceuse à colonne, mèche, bidon d’eau	93.99 \$

202300310 = Bureau en gros : cartes de punch, cahiers de note, caisses de papier 8.5 x 11 et 8.5 x 14, affiches pour toilette	1 428.25 \$
202300311 = Autobus Arthabaska : sortie du service de garde à O Volt	546.13 \$
202300312 = Léa C. Brillant : accompagnement de la démarche MADA de janvier à avril 2023, publipostage pour Forum citoyen	2 851.59 \$
202300313 = Centre Odaïna : certificat cadeau – soirée bénévoles	50.00 \$
202300314 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	161.37 \$
202300315 = Hydro-Québec : station de pompage	100.73 \$
202300316 = Vivaco : essence, huile, clés, cadenas, pelle, bois, vis à bois, brosse à toilette, boyau, fusil à graisser, tuyau galvanisé, ficelle presse 18 orange, corde	1 593.09 \$
202300317 = Maryse Ducharme : frais de déplacement, repas, crochets	156.05 \$
202300318 = Solutions Supérieures : distributeur pour papier à main, poubelle, distributeur mousse	124.26 \$
202300319 = Therrien Couture Jolicoeur : honoraires terrain du Comité de développement, recommandation pour l'achat du pickup, pouvoir de taxes les terrain vacant	846.22 \$
202300320 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juin	3 237.33 \$
202300321 = Pelletier et Picard : travaux effectué le 8 mai, démarrage de la génératrice, lumière au terrain de balle, lumière de rue, fixer la génératrice	1 210.29 \$
202300322 = Pierre Therrien : frais de déplacement,	104.20 \$
202300323 = Loisirs Saint-Adrien : nerf élite	50.95 \$
202300324 = CNEST : avis de cotisation	558.96 \$
202300325 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	12.30 \$
202300326 = Excavation Marquis Tardif : transport	7 291.76 \$
202300327 = JU Houle : palette topmix	419.66 \$
202300328 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	439.21 \$
202300329 = Sécurité publique : Sureté du Québec – année 2023	26 548.00 \$
202300330 = JN Denis : attache capot 8", filtre à l'huile, filtre à air, nylon de glissement pour convoyeur (Western Star), antirouille, inspection saaq, vignette, frais de déplacement	1 758.28 \$
202300331 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	1 521.13 \$
202300332 = Sidevic : bit carbure, rotary burr, test lead, nylon nut, orapi reduce, pointe à souder	483.12 \$
202300333 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	34.20 \$
202300334 = Récup Estrie : balance dû de la quote-part 2023	199.50 \$
202300335 = Excavation TF : travaux de pelle rang 8	538.09 \$
202300336 = Enseignes A-Gagnon : panneau pavillon	89.68 \$
202300337 = Kubota : ceinture, couteaux, filtres, blade, mower	538.39 \$
202300338 = Marie-Pier Therrien : permis de boisson (loisirs)	57.50 \$
202300339 = Excavation Pellerin : travaux de pelle	344.93 \$
202300340 = Somum : renouvellement portail citoyens	289.74 \$
202300341 = GTE Consultant : révision du plan d'urbanisme, recherche, analyse et rédaction PPU, début des travaux de conception des règlements d'urbanisme, rencontre du 31 mai	6 644.23 \$
202300342 = Sports CBA : 1 ^{er} but et frais d'expédition	309.23 \$
202300343 = Rappel : version finale pour la numérisation des réseaux d'égouts et pluviaux	7 703.33 \$
202300344 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines) et 3 livres	268.05 \$
202300345 = Aline Piché : travaux horticoles, végétaux	845.07 \$
202300346 = GLS : frais d'envoi de colis	20.57 \$
202300347 = La boîte d'urbanisme : production des options de développement, avantage et inconvénients, visite-terrain, production cartographique et mise en page	2 623.87 \$
202300348 = FQM Assurances : ajout de la génératrice	131.89 \$
202300349 = Goliath : poteaux en U, transport	735.10 \$

202300350 = Planifika : phase 5 – élaboration du plan de gestion des actifs, phase 2 – évaluation des routes municipales, élaboration du plan de gestion des actifs	12 072.88 \$
202300351 = Le code Ducharme : renouvellement du service de mise à jour du code municipal pour l'inspecteur	95.55 \$
202300352 = Tommy Hugi : trop perçu de taxes	974.32 \$
202300353 = Photographie Jonathan Mercier : hébergement et réservation du nom de domaine	90.00 \$
202300354 = Wagon Volant : certificat cadeau – soirée bénévoles	50.00 \$
202300357 = Hydro-Québec : éclairage de rues	173.37 \$
202300358 = Vivaco : poubelle noire et poubelle verte	1 321.98 \$
202300359 = Vitrierie : ferme porte Dorex x 3	413.91 \$
202300360 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	569.83 \$
202300361 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	191.46 \$
202300362 = ULINE : armoire de rangement (pavillon)	1 153.91 \$
202390148 = Isabelle Harmegnies : 33 h service de garde du 21 mai au 3 juin 2023	635.55 \$
202390149 = Isabelle Harmegnies : 90 h coordonnatrice 15 h en juin et 75 h pour préparation du camp de jour depuis la mi-mai 2023	1 189.21 \$
202390173 = Jérémie Caron : 3 h pelouse	44.94 \$
202390174 = Jérémie Caron : 16 h pelouse	239.69 \$
VISA = Grainger : miroirs pour pavillon	483.26 \$
Grenco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
	<hr/>
	126 491.75 \$

202306-158 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DU MAIRE

Ce point est reporté à une session d'ajournement.

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL

202306-159 Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Marie-Ève Laurendeau au poste de préposée à l'accueil à raison de 21 h par semaine au taux horaire de 18 \$.

Adoptée

EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJET COMPOSTAGE

202306-160 Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche monsieur David Gouvard pour une période de 8 à 10 semaines, soit 30 heures par semaine à 20 \$ / heure plus 65 \$ de frais de déplacement par semaine pour faire un suivi dans le dossier de compostage domestique ainsi que la sensibilisation à la récupération.

Adoptée

EMPLOIS – AIDE-JARDINIER(ERE)

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine séance.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTE – FUTUR BIBLIOTHÈQUE

202306-161

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de services professionnels en architecture de la firme ADSP inc. au montant forfaitaire de 13 000 \$ plus taxes. L'architecte s'engage à fournir le recueil des besoins, l'analyse de mise en conformité, l'analyse réglementaire, la proposition d'aménagement, la proposition de façade, la proposition d'aménagement du site ainsi que la coordination.

Adoptée

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

202306-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE l'agente de développement soit mandatée pour la préparation et suivi de la demande.

Adoptée

PROJET FRR LOCAL – PARVIS

202306-163

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil mandatent l'agente de développement, Émilie Windsor à préparer une demande de projet aux Fonds FRR local pour le projet de parvis à l'église. La contribution municipale au projet est de 1 805.64 \$ et la valeur totale de 19 735 \$ ce qui inclus 15 500 \$ pour le projet et 2 435 \$ pour les frais de notaire pour le bail emphytéotique.

Adoptée

ANNULATION RÉOLUTION NUMÉRO 202305-144 CONCERNANT LA LETTRE D'INTENTION DE PATRICK FOURNIER

202306-164

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la résolution numéro 202305-144 soit annulée.

Adoptée

ANCIENNE ROUTE 216 – LETTRE D'INTENTION DE PATRICK FOURNIER

ATTENDU QUE des ajustements à la résolution du 1^{er} mai 2023 concernant le dossier de la remise de chemin ont été nécessaires par la présente ;

ATTENDU QUE cette résolution est par la présente rendue caduc et remplacée par la présente ;

202306-165

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de monsieur Patrick Fournier pour le rachat de l'ancienne section du Chemin de la Mine pour un montant de 1 \$, tous les frais reliés à cette transaction seront à la charge de la Municipalité de Saint-Adrien ;

QUE l'acte notarié devra comprendre les servitudes en faveur des propriétaires qui ont des terrains riverains au chemin ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à installer une barrière pour fermer l'accès à cette portion de chemin et à remettre une première version de la clé de la barrière aux propriétaires bénéficiant de droits de passage suite à cette transaction ;

QUE la condition de chemin fermé implique que la municipalité n'en fait plus l'entretien, les normes de sécurité s'appliquant et impliquant qu'aucun permis de construction ne pourrait être consenti actuellement, sont modifiée en raison du caractère d'entrée privée qui change cette norme et permet les constructions aux conditions d'urbanisme de bases ;

Que la Municipalité s'engage à une unique mise à niveau de base de la portion de chemin visée ;

QUE la notaire, Mélissa Lévesque soit mandatée pour la préparation de l'acte de vente ;

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet ;

QUE comme la Municipalité a débuté ses démarches dès le début du mois de mai 2023 et que le délai fixé au 31 mai 2023 par monsieur Fournier ne sera pas réalisable, la Municipalité cheminera avec ce dossier selon les délais qui seront fixés par la notaire désignée.

Adoptée

PELOUSE À L'AUBERGE ET JARDINS PÉDAGOGIQUES COMMUNAUTAIRES

202306-166

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien effectue la tonte de la pelouse pour la période estivale 2023 à l'Auberge Incroyable ainsi qu'aux jardins pédagogiques communautaires en échange de l'occupation d'une grande partie de la propriété dont : les jardins communautaires, le marché et toutes activités extérieures ;

QUE cette demande soit renouvelée à chaque année.

Adoptée

RÉSERVOIRS DE PRODUITS PÉTROLIERS – ASSURANCES

202306-167

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme que le réservoir d'huile usée est à double paroi et est situé à moins de 300 pieds d'un cours d'eau.

Adoptée

APPUI DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FQM TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur ;

ATTENDU QUE cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour la MAMH parce qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions ;

ATTENDU QU'un retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu de taxes ou les remboursements de TVQ, privant les municipalités de liquidités ;

ATTENDU QUE les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une « hausse des coûts d'emprunt » ;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers, indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants ;

ATTENDU QU'effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions municipales à bout de souffle, épuisées, avec des départs à la retraite où l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate ;

ATTENDU QUE les plus petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateur et auditeurs devient plus complexe ;

ATTENDU QUE sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité ;

ATTENDU QUE certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autre notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie ;

ATTENDU QUE dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité des firmes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région ;

ATTENDU QU'en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main d'œuvre qualifiés avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus peuplées et plus stables ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard ;

ATTENDU QU'à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés.

202306-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel ;

QUE la FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets comptables ;

QUE la FQM et l'UMQ se penche urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien transmette cette résolution à toutes les municipalités visées et qualifiées « retardataires » dans le rapport de mars 2022 en leur demandant de faire parvenir cette résolution à la FQM et à l'UMQ ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien transmette également cette résolution à la MRC de La Matanie afin que cette dernière appuie la Municipalité des Méchins dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ.

Adoptée

ÉLAGAGES DES ARBRES

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette demande étant donné qu'un employé a été formé pour effectuer ce travail sur notre territoire.

JUIN MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SLA

202306-169

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien aimerait souligner l'importance de soutenir les Canadiens qui vivent avec la SLA ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie. Aujourd'hui, nous utilisons notre voix pour tous ceux et celles qui l'ont perdue, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA. Nous espérons qu'en mettant la lumière sur cette maladie, nous inspirerons nos concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause. Nous vous invitons donc à consulter le sla-quebec.ca pour savoir comment vous pouvez aider à bâtir un avenir sans SLA.

Adoptée

DÉPÔT GESTION DES ACTIFS

202306-170

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le Plan de gestion des actifs préparé par la firme Planifika tel que présenté aux élus.

Adoptée

SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS AU CHALET DES LOISIRS ET AU PAVILLON

202306-171

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Saphir Technologie pour l'installation de 4 caméras câblées, enregistreur vidéo, câble réseau extérieur au montant de 2 970 \$ plus taxes.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER COURT CIRCUIT D'ART

202306-172

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 750 \$ au Comité de développement pour le Court circuit d'art qui aura lieu les 19, 20, 26 et 27 août 2023 conditionnellement à ce que les autres municipalités participent.

Adoptée

**DÉPÔT AU FONDS POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA
CRÉATION DE LOGEMENTS (FACL)**

202306-173

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande de soutien financier au Fonds pour l'accélération de la création de logements ;

QUE l'agente de développement, Émilie Windsor soit mandatée pour la préparation et la gestion du projet.

Adoptée

**PROJET FRR LOCAL – ÉCRITURE DE L'ÉVALUATION DES
BESOINS EN LOGEMENTS**

202306-174

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil mandatent l'agente de développement, Émilie Windsor à préparer une demande de projet aux Fonds FRR local pour le projet pour l'écriture de l'évaluation des besoins en logements. La valeur totale du projet est de 2 450 \$ et la part municipale est de 245 \$.

Adoptée

PROJET FRR VITALISATION – BIBLIOTHÈQUE

202306-175

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande aux Fonds de vitalisation pour l'amélioration des milieux de vie au montant de 29 186 \$ pour les honoraires d'architecte. La Municipalité de Saint-Adrien s'engage à payer sa contribution au projet, soit 2 918 \$.

Adoptée

CCU MAISON BI-GÉNÉRATION

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'une résidence a été demandé par Madame Mélanie St-Pierre et Monsieur Marc-Antoine Meilleur, propriétaires du lot 6207063 situé sur le Chemin St-Rémi ;

ATTENDU QUE le projet de construction a été présenté et étudié par les membres du CCU ;

ATTENDU QUE suite à la consultation du projet, le CCU recommande au conseil d'accepter la demande tel que présentée ;

202306-176

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

ADDENDA À LA POLITIQUE CULTURELLE

202306-177

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien apporte un addenda à la Politique culturelle afin de préciser que les demandes de soutien financier ne pourront représenter plus de dix pourcent (10%) du budget total annuel en culture.

Adoptée

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE – À MODIFIER

La date de séance du conseil demeure inchangée mais la préséance du 28 août 2023 est annulée.

DEMANDE FINANCIÈRE – DRAPEAUX

202306-178

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 250 \$ à l'organisme RAVIR pour la réalisation d'une guirlande collective de drapeaux de souhaits peints par les enfants de l'école conditionnellement à ce que l'école Notre-Dame-de-Lourdes participe également au projet.

Adoptée

ORMES À HAM-SUD – POINT D'INFORMATION

Monsieur Jean-Pierre Chapleau informe les membres du conseil du développement dans le dossier de coupe des ormes à Ham-Sud.

POUSSIÈRE ET VITESSE – CHEMIN ST-RÉMI

Les membres du conseil discutent avec les résidents présents à la rencontre afin de trouver la meilleure solution autant pour la poussière que pour la vitesse sur le chemin St-Rémi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202306-179

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit ajournée au 26 juin 2023 à 19 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".